



## PRÉFET DE L'ALLIER

Liberté  
Égalité  
Fraternité

## Direction de la citoyenneté et de la légalité

Service du conseil et du contrôle des  
collectivités territoriales  
Bureau du conseil et du contrôle budgétaire  
et des dotations de l'Etat

Circulaire n° 5 / 2022

Moulins, le 17 JAN. 2022

Affaire suivie par : Yousef TAOUFIK  
Tél : 04.70.48.33.70  
Courriel : yousef.taoufik@allier.gouv.fr

**OBJET** : Acomptes mensuels de la Dotation Globale de  
Fonctionnement 2022

### Le préfet

à

Mesdames, Messieurs les Maires des  
communes de l'Allier

Madame, Messieurs les Présidents des  
Établissements Publics de Coopération  
Intercommunale à fiscalité propre

Madame, Monsieur les Sous-Préfets des  
arrondissements de Vichy et de Montluçon  
(en communication)

Pour faciliter la gestion de la trésorerie des collectivités territoriales et des établissements publics locaux, le Ministère de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales a décidé de verser la plupart des dotations de L'État à des dates fixes ou à des dates connues à l'avance.

Dans cet objectif, j'ordonnerai le paiement des acomptes de DGF pour les cinq premiers mois de 2022, de façon à ce que ces acomptes soient versés sur les comptes des collectivités, le 25 janvier au plus tard pour la première mensualité et le 20 du mois pour les acomptes des mois de février à mai.

Les acomptes DGF de janvier, février, mars, avril et mai 2022 seront calculés en divisant par 12 les dotations versées en 2021. Ils concernent :

- la dotation forfaitaire des communes,
- la dotation d'intercommunalité des EPCI à fiscalité propre,
- la dotation de compensation des EPCI,
- la dotation de solidarité urbaine.

Les versements mensuels de DGF 2022 qui seront ordonnés à compter du mois de juin seront calculés sur la base des attributions de DGF 2022 qui devraient être connues à ce moment là, déduction faite des acomptes versés au titre de janvier, février, mars, avril et mai.

Mes services restent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Pour le préfet et par délégation,  
Le secrétaire général,



Alexandre SANZ